

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Aussenpolitik</b>
Schlagworte	<b>Hilfswerke, Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1989 - 01.01.2019</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ammann, Amando  
Barras, François  
Bovey, Audrey  
Burgos, Elie  
Caretto, Brigitte  
Eperon, Lionel  
Huguenet, François  
Hulliger, Caroline  
Käppeli, Anita  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien  
Unbekannt, Autor

## Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Hilfswerke, Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer, 1989 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	5
Gute Dienste	6
Auslandsschweizer	6
Entwicklungspolitik	13

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>AHV</b>	Alters- und Hinterlassenenversicherung
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>NGO</b>	Nichtregierungsorganisation
<b>ETH</b>	Eidgenössische Technische Hochschule
<b>APK-NR</b>	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>IV</b>	Invalidenversicherung
<b>EDI</b>	Eidgenössisches Departement des Inneren
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>AIA</b>	Automatischer Informationsaustausch
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>UNHCR</b>	Hoher Flüchtlingskommissar der Vereinten Nationen
<b>SDA</b>	Schweizerische Depeschagentur AG
<b>ASO</b>	Auslandschweizer-Organisation
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>IKRK</b>	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
<b>IZA</b>	Internationale Zusammenarbeit

---

<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>EPF</b>	École polytechnique fédérale
<b>CPE-CN</b>	Commission de politique extérieure du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>AI</b>	Assurance-invalidité
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>EAR</b>	Echange automatique de renseignements
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
<b>ATS</b>	Agence Télégraphique Suisse SA
<b>OSE</b>	Organisation des Suisses de l'étranger
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>CI</b>	coopération internationale

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 10.01.1991  
ANDRÉ MACH

Après l'**échec des pourparlers de paix** entre les ministres des affaires étrangères américain et irakien qui se sont tenus à Genève au début du mois de janvier, le déclenchement d'un conflit armé dans le Golfe était devenu quasiment inévitable. Le Conseil fédéral a proposé en vain aux deux protagonistes de jouer le rôle de médiateur ou d'intermédiaire en offrant ses services si l'une des parties l'estimait utile. R. Felber a encore eu un entretien avec le secrétaire général des Nations Unies peu avant que celui-ci ne s'envole vers Bagdad pour une mission de la dernière chance. Quelques jours avant l'expiration de l'ultimatum du 15 janvier posé par le Conseil de sécurité de l'ONU pour le retrait des troupes irakiennes du Koweït, les diplomates suisses en poste à Bagdad ont quitté l'Irak.<sup>1</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 06.10.1989  
BRIGITTE CARETTI

En février 1989, le CICR décida du redéploiement de ses activités au Liban, abandonnées à la suite des risques pesant sur son personnel peu après l'affaire Winkler. Cette décision n'a pas été sans conséquence puisque, le 6 octobre de la même année, deux de ses délégués suisses, **Emanuel Christen et Elio Erriquez, ont été enlevés dans la ville de Saïda, au sud du Liban**. Depuis lors, aucune organisation ou groupement actif dans ce pays n'a revendiqué cet acte ni fait connaître de quelconques volontés. Cependant, des menaces de mort ont plané à plusieurs reprises sur les deux otages, sans que l'on ne puisse en vérifier la teneur ni l'authenticité.<sup>2</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 08.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

Le 8 août 1990, après 306 jours de détention, Emmanuel Christen, l'un des deux **délégués du CICR** enlevés en octobre 1989 à Saïda (Liban), fut libéré. Quelques jours plus tard, à savoir le 13 août, son collègue Elio Erriquez fut également relâché par ses ravisseurs. Cependant, la plus grande incertitude règne quant à l'identité réelle des kidnappeurs.<sup>3</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 16.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

Les interrogations suscitées par cette **libération différée**, alors que les deux hommes avaient été kidnappés en même temps, furent et demeurent nombreuses. Beaucoup de spéculations coururent, comme celles évoquant un lien éventuel entre la délivrance d'E. Christen et celle, par la France, du terroriste Anis Naccache, celle parlant du versement d'une rançon ou celle mentionnant une relation avec la détention, en Suisse, du pirate de l'air Hariri. Cependant, tant les autorités fédérales que le CICR démentirent véhémentement toute tractation ainsi que tout contact direct avec les ravisseurs, dont ils affirmèrent ignorer l'identité.<sup>4</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 07.10.1990  
BRIGITTE CARETTI

En Somalie, **quatre délégués du CICR** furent, en octobre, victimes d'une embuscade tendue par des rebelles du Mouvement national somalien (SNM) aux forces de l'ordre. Lors de celle-ci, l'un des deux représentants helvétiques, Peter Altwegg, fut mortellement blessé, alors que sa collègue suisse Antonella Notari et une représentante du Croissant-Rouge somalien furent enlevées; la quatrième personne réussit à s'enfuir. Après une semaine de captivité, les deux femmes furent libérées.<sup>5</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 22.02.1991  
ANDRÉ MACH

Quatre **délégués du CICR** de nationalité suisse ont été détenus pendant près de trois mois en **Afghanistan** par une faction de la résistance afghane. Cet enlèvement a été gardé secret pendant plus d'un mois, car les ravisseurs ont exigé un silence absolu de la part des autorités helvétiques. Toutefois, aucune revendication n'a été formulée auprès du CICR. Après différentes tractations entre le CICR et les ravisseurs, les quatre otages ont été libérés sans condition. Les motifs de leur enlèvement n'ont pas été éclaircis. Un autre délégué du CICR a été détenu en Afghanistan pendant une dizaine de jours par une autre faction de la résistance.<sup>6</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 05.03.1991  
ANDRÉ MACH

Afin de financer son action au Proche-Orient durant la **guerre du Golfe**, le **CICR** a obtenu une contribution supplémentaire de 10 millions de francs de la part de la Confédération.<sup>7</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 01.05.1992  
ANDRÉ MACH

L'augmentation ces dernières années des opérations sur le terrain, combinée avec une diminution des recettes de financement, a eu pour effet d'accroître considérablement le **déficit du CICR**, lequel s'est monté à 70 millions de francs environ à la fin de l'année 1992. Cette situation financière risque de remettre en cause l'engagement de l'organisation dans certaines régions de la planète. Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a rendu visite au chef du DFAE pour, entre autres, lui faire part de ces problèmes et demander une augmentation des contributions de la Confédération.<sup>8</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 18.06.1992  
ANDRÉ MACH

Afin d'atténuer les difficultés financières du CICR, le parlement a accordé, non sans réticences de la part de certains députés bourgeois, une **subvention de 2,2 millions de francs** en faveur du **musée international de la Croix-rouge et du Croissant-rouge à Genève** pour les années 1992 et 1993. Ce geste de la Confédération devrait être complété par une aide financière du canton de Genève.<sup>9</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 02.09.1993  
AUTOR UNBEKANNT

A l'initiative du **CICR** et de la Suisse, une **Conférence internationale pour la protection des victimes de guerre a été organisée à Genève**. Face aux violations de plus en plus fréquentes du droit humanitaire lors de récents conflits, les initiateurs avaient pour objectif de rappeler l'existence du droit international humanitaire ratifié par plus 180 Etats et de sensibiliser les autorités politiques sur son application. Dans une déclaration finale, les participants à la conférence, originaires de près de 160 Etats, ont réaffirmé leur volonté de veiller au respect de ce droit lors de conflits armés et de se conformer aux obligations qui incombent aux Etats.  
(c.f. aussi: aide financière au Musée international de la Croix rouge pour les années 1994 à 1997)<sup>10</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 06.12.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Dans son message concernant les contributions annuelles de la Confédération au **budget du CICR**, le Conseil fédéral a proposé d'augmenter légèrement **la contribution de la Suisse**; pour les quatre prochaines années, la Confédération versera un montant de 250 millions de francs. Elle continuera ainsi de financer près de la moitié du budget de cette organisation. Sans opposition, les Chambres fédérales ont approuvé le crédit sollicité par le gouvernement.<sup>11</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 23.12.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Le Chef du DFAE et le président du CICR ont signé un **accord de siège réglant le statut juridique du CICR en Suisse**. Celui-ci concrétise l'indépendance et la liberté d'action de l'organisation vis-à-vis des autorités fédérales; celle-ci jouira ainsi d'une personnalité juridique internationale. La conclusion de cet accord répond surtout à la volonté du CICR de réaffirmer son indépendance face à l'assouplissement de la politique de neutralité de la Suisse ces dernières années, marquée par la participation aux sanctions économiques de l'ONU.<sup>12</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 16.12.1994  
LIONEL EPERON

Le Conseil des Etats a transmis un postulat Schoch (prd, AR) priant le gouvernement de faire en sorte que la Suisse lance une offensive diplomatique auprès de tous les gouvernements, afin que le **CICR** puisse remplir ses tâches humanitaires en **Bosnie-Herzégovine** et que les Conventions de Genève soient respectées par toutes les parties contractantes. De son côté, la Chambre du peuple a classé ce même postulat qui lui a été soumis par le député radical bernois François Loeb (94.3454).<sup>13</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 05.12.1995  
LIONEL EPERON

Confronté à des difficultés financières en raison de l'aggravation de nombreux conflits dans le monde, le CICR a lancé un **appel de fonds** urgent afin de couvrir, d'ici à la fin de 1995, un excédent programmé de ses dépenses de quelque 153 millions de francs. A cet égard, le président de l'organisation humanitaire, Cornelio Sommaruga, a sollicité de la Confédération une rallonge budgétaire de 10 millions de francs en plus des 90 millions déjà consentis par la Suisse pour 1995. Bien que soutenue par le Conseil fédéral, cette requête a cependant été rejetée par la majorité des députés siégeant au Conseil des Etats.<sup>14</sup>

**MOTION**DATUM: 04.03.1996  
LIONEL EPERON

La Chambre du peuple a refusé de transmettre la motion Ostermann (verts, VD) qui priait le gouvernement de prévoir une **augmentation des crédits** alloués au CICR de l'ordre de 100 millions de francs au maximum par année. Cette somme correspond au montant qui était initialement prévu pour l'engagement des casques bleus avant que le peuple suisse ne se prononce contre la constitution d'un tel contingent en 1994. Par ailleurs, le député écologiste souhaitait que la Confédération octroie à l'organisation humanitaire un crédit supplémentaire de 58 millions de francs, soit une somme égale à celle qu'auraient engendré l'achat de l'équipement et la construction du centre d'instruction des casques bleus. Relevons que le gouvernement s'est lui aussi prononcé contre cette motion en raison de la difficile situation des finances fédérales.<sup>15</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 25.06.1996  
LIONEL EPERON

Pour avoir brisé le secret de fonction en divulguant à un hebdomadaire alémanique une information relative à la nomination potentielle de **David de Pury** au sein du Comité du CICR - voire à sa présidence -, la socialiste zurichoise Lilian Uchtenhagen a été contrainte de démissionner dudit comité sous l'insistance du président de l'organisation, Cornelio Sommaruga. Cette annonce avait en son temps soulevé un véritable tollé au sein des milieux humanitaires, estimant que la vision du monde du coauteur du "Livre blanc" n'était guère compatible avec le mandat du CICR.<sup>16</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 31.12.1996  
LIONEL EPERON

En fin d'année, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres un message concernant le versement d'une aide financière d'un montant maximum de 3,7 millions de francs au **Musée international de la Croix-Rouge** et du Croissant-Rouge (MICR). Destiné à couvrir la période allant de 1998 à 2001, ce nouveau soutien pécunier de la Confédération au MICR participe de l'engagement constant de la Suisse en matière d'aide humanitaire et du souci de préserver cette institution phare de la Genève internationale.<sup>17</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 10.10.1997  
LIONEL EPERON

Bien que d'un montant fort modeste, l'aide financière de quelque 3,7 millions de francs que le gouvernement avait suscitée fin 1996 en vue de soutenir le **Musée international de la Croix-Rouge** et du Croissant-Rouge (MICR) durant la période 1998-2001 n'a pas été acceptée sans autre par le Conseil national. Après avoir balayé une proposition de non entrée en matière Moser (fp, AG), motivée principalement par la situation préoccupante des finances fédérales, les députés de la Chambre du peuple ont par ailleurs rejeté une proposition Vetterli (udc, ZH) qui entendait s'assurer que le canton de Genève ainsi que le CICR participeraient activement au soutien du musée durant les quatre années à venir. C'est en revanche sans opposition aucune que le Conseil des Etats a approuvé cette aide financière qui - en ces périodes de remise en question de la tradition humanitaire de la Suisse en raison de son attitude durant la Seconde Guerre mondiale - revêt une signification toute particulière.<sup>18</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 01.12.1997  
LIONEL EPERON

Dans son message concernant l'**aide financière** de la Confédération **au budget du siège** du Comité international de la Croix-Rouge, le Conseil fédéral a en outre requis du parlement l'octroi d'un crédit maximal de 275 millions de francs pour la période 1998-2001. En tant qu'expression des relations toutes particulières qu'entretient la Suisse avec le Comité, cette somme servira à couvrir la moitié environ des dépenses annuelles relatives à l'infrastructure et à la gestion du CICR (administration, finances, recrutement, formation et gestion du personnel) ainsi qu'aux activités de base que l'institution déploie depuis Genève. C'est à l'unanimité que le parlement a approuvé ce crédit.<sup>19</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 02.04.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

De concert avec la diplomatie suisse, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est intervenu devant la Commission des Nations Unies pour les droits de l'homme afin de demander qu'un nombre de **droits minimums de la personne** soient assurés lorsque l'on se trouve dans une situation qui oscille entre la guerre et la paix. Les groupes armés seraient également soumis à ce noyau dur de droits et pas seulement l'Etat.<sup>20</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 30.05.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

LeCICR n'a pas échappé aux critiques concernant son rôle lors de la **Seconde guerre mondiale**. Parmi les populations fuyant les conflits, des milliers des nazis (dont Josef Mengele et Klaus Barbie) ont en effet pu bénéficier de titres de voyage délivrés par l'organisation internationale.<sup>21</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 28.08.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

La Fondation en faveur du CICR a décidé de démarcher davantage auprès des grandes entités du secteur privé suisse, qui ne contribuaient que pour 700'000 francs par année au fonctionnement de l'organisation. Son but est de parvenir à réunir 100 millions qui constitueraient un capital de crise dans lequel le CICR pourrait puiser en cas de besoin. Dans l'immédiat, le Comité international de la Croix-Rouge a mis en application une **restructuration** de son action humanitaire afin d'en améliorer l'efficacité. Le projet baptisé «Avenir» a débouché sur une redéfinition toute en nuances des buts de l'institution. Un poste de directeur général a entre autres été créé. Certaines idées plus audacieuses émises par le groupe de réflexion, comme la fusion avec la Fédération de la Croix-rouge ou l'internationalisation du comité, ont été écartées. Par ailleurs, le Président de la Confédération Flavio Cotti a réaffirmé le soutien complet et sans condition de la Suisse au CICR. Le déficit de cette institution basée à Genève était de 25 millions de francs à la fin de 1997. La Suisse en est le troisième contributeur et assume 12% du budget. En l'an 2000, c'est le secrétaire d'Etat Jakob Kellenberger qui succédera à Cornelio Sommaruga à la présidence de l'organisation.<sup>22</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Cornelio Sommaruga a cédé sa place à la tête du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à l'ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères suisse, Jakob Kellenberger. Par ailleurs, le CICR a célébré le **cinquantième anniversaire des Conventions de Genève** en présence de nombreuses personnalités telles que le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. Dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse, par l'intermédiaire de Ruth Dreifuss et de la présidente du Conseil national, Trix Heberlein, a lancé un appel pour que le droit humanitaire devienne partout une réalité légale.<sup>23</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 08.12.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a rejeté l'idée du PDC de **reverser un tiers des réserves excédentaires d'or de la Banque nationale au Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**, préférant appuyer le projet d'une œuvre d'entraide nationale comme la Fondation Suisse solidaire. Plus de 500 tonnes d'or devraient lui être allouée.

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 09.05.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Joseph Deiss, lors de sa rencontre avec le président du Comité international de la Croix-Rouge, Jakob Kellenberger, a annoncé une **augmentation du soutien de la Confédération** à l'institution. Une enveloppe de 100 millions de francs lui sera allouée en 2002, contre 99,6 millions en 2001. Le CICR a de plus inauguré à Versoix (GE) son nouveau centre de formation: le bâtiment d'«Ecogia», restauré à hauteur de 9,6 millions de francs, accueillera les débutants et les délégués plus expérimentés pour mieux les préparer aux nouveaux visages des conflits armés. Des partenariats avec d'autres associations humanitaires sont aussi prévus.<sup>24</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 02.12.2008  
ELIE BURGOS

En septembre, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** destiné à financer la **construction par le CICR d'une halle logistique** à Genève, pour un total de 26 millions de francs. Le Conseil national s'est prononcé en faveur de l'arrêté fédéral, rejetant au passage une proposition Rutschmann (udc, ZH), qui demandait que le crédit soit abaissé à 24 millions de francs.<sup>25</sup>



**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 02.03.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, à la suite du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt sans intérêt à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI) destiné à financer la construction par le **CICR** d'une halle logistique à Genève pour un coût total de 26 millions de francs.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 20.10.2011  
ANITA KÄPPELI

**Peter Maurer**, welcher im Berichtsjahr noch Staatssekretär im Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten (EDA) war, wurde zum **neuen Präsidenten des IKRK** ernannt. Er folgt im Sommer 2012 auf Jakob Kellenberger, seines Zeichens selbst ehemaliger EDA-Staatssekretär, der seinen Rücktritt eingereicht hatte.<sup>27</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.06.2012  
EMILIA PASQUIER

Jakob Kellenberger a quitté la **présidence du CICR**. Son successeur nommé en 2011, Peter Maurer, ancien secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a repris la présidence de l'organisation en juin.<sup>28</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 15.03.2013  
EMILIA PASQUIER

L'année sous revue a marqué le **150e anniversaire du Comité international de la Croix-Rouge**. A cette occasion, Didier Burkhalter a remis à l'organisation un chèque qui permettra de recruter et de former 150 délégués.<sup>29</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 20.04.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, l'**otage argovien du groupe Abou Sayyaf aux Philippines, Andreas Notter** délégué du CICR, a été libéré. Il était prisonnier depuis le 15 janvier de l'année sous revue.<sup>30</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 13.07.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, un couple de Suisses a été pris en **otage** au Mali par le groupe Al-Qaïda au Maghreb islamique. L'un d'eux a été libéré en avril, l'autre a été libéré en juillet après l'exécution d'un otage britannique. Le DFAE a remercié la médiation du président malien, Amadou Toumani Touré.<sup>31</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 26.07.2012  
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois de mars, le gouvernement a annoncé la libération des deux **otages** suisses retenus par les talibans pakistanais depuis le mois de juillet 2011. Cette libération a créé une polémique au sujet de l'imprudence des voyageurs. Après avoir été menacés par une participation financière à leur libération, les ex-otages ont reçu la tâche de donner des conférences afin de déconseiller aux Suisses de se rendre dans des zones risquées. Cette décision a été accueillie amèrement par les parlementaires.<sup>32</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 11.06.2018  
AUDREY BOVEY

Le 11 juin 2018, le Conseil national s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation des **conventions de sécurité sociale avec la Serbie et le Monténégro** (122 voix pour, 67 contre et 0 abstention lors du vote sur l'ensemble), faisant fi de la proposition de la minorité Aeschi (udc, ZG) de ne pas entrer en matière. Issus du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre, les opposants et opposantes au projet jugent que les accords de sécurité sociale en question ne profitent aucunement à la Suisse, étant donné que le nombre de citoyens helvétiques vivant en Suisse et bénéficiant de rentes de la Serbie ou du Monténégro est quasi nul. En revanche, des dizaines de millions de francs suisses seraient inutilement transférés à l'étranger, sans aucun ajustement ne prenant en compte les disparités liées au pouvoir d'achat. En ce qui concerne les Etats parties, les présentes conventions remplacent la convention conclue en 1962 entre la Suisse et l'ex-Yougoslavie, qui désormais ne s'applique plus qu'à la Bosnie-Herzégovine. Le projet passe au Conseil des Etats.<sup>33</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 18.09.2018  
AUDREY BOVEY

Au mois de septembre 2018, le Conseil des Etats s'est aligné à la décision du Conseil national en approuvant à la quasi-unanimité – l'élu schwytzois Peter Föhn (udc, SZ) est le seul à avoir exprimé sa désapprobation – le projet d'arrêté fédéral relatif aux **conventions de sécurité sociale** établies avec la Serbie et le Monténégro. L'objet en question n'a pas suscité de commentaire dans les rangs de la chambre des cantons.<sup>34</sup>

### Gute Dienste

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 24.03.2006  
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre du troisième Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949, relatif à l'**adoption d'un signe distinctif additionnel**. Ce message a fait suite à l'adoption d'un nouvel emblème (un cristal rouge) au sein du **Mouvement de la Croix-Rouge** en fin d'année dernière, processus auquel la diplomatie suisse avait activement participé. Au **Conseil national**, le groupe de l'Union démocratique du centre a proposé de ne pas entrer en matière, soutenant l'avis qu'un nouvel emblème ferait concurrence à ceux qui existaient déjà. Les tenants de cette proposition ont en outre jugé regrettable que la Suisse nuise à son propre emblème – la croix rouge – en acceptant un signe additionnel. La Commission de politique extérieure a toutefois estimé que le troisième Protocole additionnel n'était pas de nature à affaiblir la croix rouge, mais qu'il contribuait au contraire à améliorer la protection de la population, et permettait même à l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de toucher à l'universalité. Le plénum a voté l'entrée en matière sur l'arrêté fédéral par 125 voix contre 45, avant d'adopter le Protocole additionnel par 126 voix contre 39. Quant au **Conseil des Etats**, il a adopté le projet sans opposition. Au vote final, les deux chambres ont adopté de manière nette le Protocole additionnel.<sup>35</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 23.06.2006  
ELIE BURGOS

Au mois de juin, la 29<sup>ème</sup> **Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge** a eu lieu à Genève. Elle a permis l'adoption, non sans difficultés, d'un nouvel emblème de la Croix-Rouge, le « cristal rouge ». Plus que l'adoption de ce dernier, cette conférence a réussi à déboucher sur l'intégration, au sein du Mouvement de la Croix-Rouge duquel elle a toujours été exclue, de la société de secours israélienne Magen David. Pour faire bonne mesure, les Palestiniens, malgré que la Palestine ne soit pas un Etat souverain, ont été autorisés à rejoindre le Mouvement.<sup>36</sup>

### Auslandsschweizer

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 15.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

La révision de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, proposée en août par le gouvernement, prévoit, comme principale modification, l'introduction du **droit de vote par correspondance depuis l'étranger** pour les membres de la Cinquième Suisse. Subséquemment les cantons auront, selon ce projet, la possibilité de centraliser l'organisation liée à l'exercice de ces droits afin de décharger les communes. Le matériel de vote voyagera directement entre les autorités responsables en Suisse et les citoyens expatriés, sans transiter par les représentations consulaires ou diplomatiques helvétiques. L'information sur la vie politique et le déroulement des scrutins sera assurée par Radio Suisse Internationale ainsi que par la Revue Suisse, bien qu'il soit envisagé de les compléter par d'autres moyens audio-visuels.<sup>37</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 15.08.1990  
BRIGITTE CARETTI

Une première tentative afin d'autoriser cette forme de vote échoua en 1985, après que le Conseil fédéral eut pris connaissance des résultats mitigés de la procédure de consultation. Un second essai, qui aboutit à l'actuel projet, fut initié par l'adoption par les deux Chambres, en 1987 et 1988, d'une motion du député Stucky (prd, ZG) (86.944). Ce mouvement fut renforcé par la décision du Conseil fédéral d'avril 1989, octroyant aux étrangers demeurant en Suisse le droit de participer, par correspondance, aux élections et votations de leur pays d'origine. Les motivations d'ordre psychologique sont, pour le gouvernement, importantes dans ce contexte. Il s'agit, d'une part, d'assurer l'égalité des citoyens devant la loi et, d'autre part, de **permettre aux Suisses de l'étranger de participer plus activement à la vie du pays**, en faisant abstraction de considérations pécuniaires ou pratiques.

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 09.04.1991  
ANDRÉ MACH

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses à l'étranger en 1977, ceux-ci pouvaient exercer leurs droits politiques sur le plan fédéral à condition qu'ils se rendent en Suisse. A partir de 1992, cette "cinquième Suisse" qui représente environ 450'000 personnes pourra voter par correspondance depuis l'étranger grâce à **la nouvelle loi adopté en 1991 par les Chambres**. Celle-ci fait suite à la décision du Conseil fédéral, en 1989, d'autoriser les étrangers demeurant en Suisse de participer, par correspondance, aux élections de leur pays d'origine. L'information sur la vie politique suisse sera assurée par Radio suisse internationale, dont les émissions politiques seront développées, et par la Revue suisse, dont le tirage va doubler. Le matériel officiel d'information publié à l'occasion des votations sera également distribué à l'étranger. Les cantons devront se charger de l'organisation liée à l'exercice de ces droits. Pour des raisons administratives et de modification des lois cantonales, les Suisses de l'étranger n'ont pas pu participer aux élections fédérales d'automne 1991, comme prévu initialement. Cela n'a pas empêché le PRD et le PDC d'essayer de s'"approprier" ce nouveau potentiel électoral non-négligeable; le premier a annoncé la création d'une association à leur intention et le second a déjà pris des mesures pour diffuser le magazine du parti à ces nouveaux électeurs potentiels.<sup>38</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 01.07.1992  
ANDRÉ MACH

Le 1er juillet est entrée en vigueur **la nouvelle loi fédérale** sur les droits politiques des Suisses de l'étranger; celle-ci autorise le **vote par correspondance, ainsi que la signature d'initiatives et de référendums**, mais uniquement sur le plan fédéral. Seules les personnes inscrites auprès d'une ambassade ou d'un consulat peuvent recevoir le matériel pour voter par correspondance. L'entrée en vigueur de cette nouvelle loi a fait doubler le nombre des inscriptions: sur les 380'000 personnes disposant du droit de vote, quelque 32'000 étaient inscrites à la fin du mois de novembre alors qu'elles n'étaient que 14'000 lors des votations du 17 mai. Après le PRD, l'UDC et le PDC ont également fondé une section de leur parti réservée aux Suisses de l'étranger.<sup>39</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 18.07.1992  
ANDRÉ MACH

Un peu moins de **500'000 Suisses de l'étranger** ont été enregistrés auprès des différentes **ambassades et consulats helvétiques**, ce qui représente une augmentation de 8,5% par rapport à 1989. Environ 69% de cette «cinquième Suisse» disposent d'une double nationalité et 57% sont établis dans des pays de la CE.<sup>40</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.08.1992  
ANDRÉ MACH

A l'occasion du **congrès de l'organisation des Suisses à l'étranger**, ceux-ci se sont prononcés à une large majorité en faveur de la ratification du traité de l'**EEE**. Ils ont cependant critiqué l'intention du Conseil fédéral, dans le cadre du programme «Eurolex», d'abandonner la possibilité pour les Suisses de l'étranger de contracter une AVS facultative.<sup>41</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 10.08.1993  
AUTOR UNBEKANT

Fin juin, le **nombre de Suisses à l'étranger** enregistrés dans les ambassades et les consulats était supérieur à 500'000; il a ainsi progressé de 2,3% (11'452) depuis 1992. Parmi ceux-ci, 10,2% (39'273) se sont inscrits sur les listes électorales de leur commune d'origine ou de leur ancienne commune de domicile pour exercer leurs droits politiques comme le permet depuis 1992 la nouvelle loi sur les droits politiques des Suisses à l'étranger.<sup>42</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 19.08.1994  
LIONEL EPERON

Selon la dernière statistique parue fin juin, le **nombre des Suisses à l'étranger** enregistrés dans les ambassades et les consulats s'élevait à 514'883, soit 10'706 de plus (2%) qu'en 1993. Comme l'a indiqué le DFAE, 69% des ressortissants suisses à l'étranger sont des double nationaux alors que leur proportion était de 30% en 1950.<sup>43</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 10.11.1994  
LIONEL EPERON

La mort du coopérant suisse **Jean-Claude Berberat**, tombé sous le feu de l'armée malienne alors qu'il travaillait pour un projet de développement dans la région de Niafunké, a été à l'origine de tensions diplomatiques entre le Mali et la Confédération. Le rapport des autorités maliennes est arrivé à la conclusion que la mort du ressortissant helvétique avait été causée par des éléments incontrôlés de l'armée.<sup>44</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 21.04.1995  
LIONEL EPERON

Trois ressortissants suisses travaillant en **Sierra Leone** ont été pris en otages par le Front révolutionnaire uni, mouvement d'opposition au régime militaire au pouvoir. Détenus pendant plus de trois mois, ce n'est qu'au terme d'intenses tractations menées par le DFAE et le CICR qu'ils ont été relâchés.<sup>45</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 09.11.1995  
LIONEL EPERON

Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur, en 1992, de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, les ressortissants de la "5e Suisse" ont eu l'occasion de participer, par correspondance, aux **élections fédérales** du mois d'octobre. Sur les 390'000 électeurs potentiels que représente la population helvétique établie à l'étranger, 60'000 (soit 15%) se sont effectivement inscrits sur un registre électoral communal. La participation moyenne de ces derniers aurait atteint, selon une enquête de l'ATS, un taux d'environ 38%.<sup>46</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 21.12.1995  
LIONEL EPERON

Le Conseil national a transmis un postulat Aguet (ps, VD) invitant le gouvernement à reprendre les pourparlers relatifs à un traité de transfèrement avec les autorités thaïlandaises afin que les **ressortissants suisses incarcérés en Thaïlande** aient la possibilité de purger leur peine sur le territoire national dans des conditions de détention meilleures.<sup>47</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 24.08.1996  
LIONEL EPERON

A fin juin 1996, **541 302 Suisses de l'étranger** étaient recensés auprès des différentes représentations diplomatiques et consulaires de la Confédération, soit une augmentation de 2,5% par rapport à l'année précédente. Au total, 70% d'entre eux vivent dans un pays de l'Union européenne, et près des deux tiers sont doubles nationaux.<sup>48</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 22.10.1996  
LIONEL EPERON

Conformément au postulat Aguet (ps, VD) transmis en 1995 par le Conseil national, les autorités fédérales ont mené un nouveau round de négociations avec la **Thaïlande** en vue de régler le sort des **prisonniers helvétiques** incarcérés dans les geôles thaïlandaises. A l'issue de ces pourparlers, les délégations des deux Etats ont paraphé un traité reconnaissant le droit aux ressortissants suisses et thaïlandais d'accomplir leur peine de prison dans leur pays d'origine.<sup>49</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**

DATUM: 10.10.1997  
LIONEL EPERON

Placé sous le thème de la présence culturelle de la Suisse dans le monde, le 75e Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est tenu à Lugano (TI) dans le courant du mois d'août s'est en partie focalisé sur les questions de la **révision de l'AVS/AI facultative** et du subventionnement des écoles suisses à l'étranger: Deux domaines que le DFI entend depuis quelques années soumettre à des économies. Prenant en compte les craintes et les protestations émises par les représentants de la «Cinquième Suisse», le Conseil fédéral a cependant refusé que le nombre des bénéficiaires de l'AVS facultative passe de 48'000 à 8'000, comme le prévoyait le projet de révision concocté par le DFI. Chargé de revoir sa copie en la matière, le département de Ruth Dreifuss a également essuyé un refus concernant sa proposition de supprimer le subventionnement de quelque 17 millions de francs par année aux écoles suisses à l'étranger. Celles-ci seront cependant soumises à une réduction de la manne fédérale de l'ordre de 30 pourcent.<sup>50</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 29.11.1997  
LIONEL EPERON

Le **massacre de 58 touristes** - dont 36 ressortissants suisses - lors d'un acte terroriste perpétré en novembre sur le site archéologique de Luxor (Egypte) a vivement ébranlé la population et les autorités helvétiques. S'étant rendu au Caire afin d'y rencontrer les rescapés de cette tuerie, le conseiller fédéral Flavio Cotti a eu en outre un entretien avec le ministre égyptien des affaires étrangères, Amr Moussa, qui l'a assuré du soutien de son pays dans l'enquête devant faire la lumière sur cet attentat. Les autorités égyptiennes ont par ailleurs tenu à s'associer à la douleur des familles des victimes en participant - par l'entremise de l'ancien ambassadeur d'Egypte à Berne - à la cérémonie funéraire qui s'est déroulée à l'aéroport de Kloten (ZH) en présence du conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Suite à ce drame, le gouvernement a invité les citoyens suisses à ne plus se rendre en Egypte. Les tour-opérateurs ont pour leur part rayé les destinations égyptiennes de leurs catalogues.<sup>51</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 22.08.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Après avoir envisagé de réduire son soutien aux **écoles suisses de l'étranger**, le Conseil fédéral a décidé de maintenir ses subventions à hauteur de 18 millions de francs et a annoncé la nouvelle lors du congrès des Suisses de l'étranger qui s'est tenu à Baden (AG). La Confédération continuera donc à financer les quelques 17 établissements qui comptent 200 enseignants pour 1800 enfants suisses et 3900 enfants étrangers. Par contre, le Conseil fédéral trouve que la couverture sociale facultative des Suisses de l'étranger coûte trop cher.<sup>52</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 24.12.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

La police égyptienne a transmis son rapport au DFAE concernant le **massacre de Luxor** où 36 touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. Par contre, la question des réparations promises par l'Égypte est restée ouverte. A la fin de l'année, Flavio Cotti a écrit au président Hosni Moubarak et le Ministère public de la Confédération a indiqué qu'il n'était pas satisfait de l'enquête égyptienne. Une demande d'entraide judiciaire a été transmise aux autorités du Caire.<sup>53</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 31.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

A la fin de l'année, 158 ressortissants **suisses** étaient **emprisonnés à l'étranger**. En règle générale, leur condamnation relevait de délits mineurs et la Suisse n'a pas eu à intervenir autrement que dans le cadre des opérations consulaires relevant de la routine. Seuls quelques interventions diplomatiques ont été nécessaires, lorsque les jugements semblaient prêter à contestation pour des questions de vice de procédure. Cela a notamment été le cas dans ce que la presse suisse a appelé «l'affaire Hänggi» au Guatemala.<sup>54</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 16.10.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

La justice guatémaltèque et même le ministre de l'Intérieur du Guatemala, Rodolfo Mendoza, ont dénoncé l'existence de pression de la part du gouvernement helvétique pour obtenir la libération de trois Suisses accusés de trafic de drogue (**affaire Hänggi**). Suite à cela, le ministère public a fait recours avec succès contre le verdict de clémence délivré en 1998 à l'encontre des Suisses.<sup>55</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**

DATUM: 20.10.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Lors de leur **congrès annuel à Lausanne**, les Suisses de l'étranger se sont prononcés en faveur des accords bilatéraux avec l'UE. Ils ont également profité de la venue de Joseph Deiss pour faire part de leur mécontentement dans le dossier de l'AVS facultative que le Conseil fédéral souhaite restreindre et qu'il a lié à l'accord sur la libre circulation des personnes. Avec plus d'un demi million de personnes (même si seuls 70 000 ont réclamé leur carte d'électeur), la Cinquième Suisse représente un potentiel électoral non négligeable. Mais malgré plusieurs candidatures, aucun Suisse de l'étranger n'a finalement été élu aux chambres fédérales lors des élections 1999. Leur participation à ce scrutin a même été légèrement plus faible qu'en 1995.<sup>56</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 11.12.1999  
FRANÇOIS HUGUENET

Les autorités fédérales ont finalement reçu le rapport d'enquête final des autorités égyptiennes relatif à l'**attentat de Luxor** où de nombreux touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. En novembre, un fonds doté de 4,8 millions de francs a été créé pour indemniser les victimes et leurs proches. En marge du sommet de l'OSCE à Istanbul, Joseph Deiss a rencontré son homologue égyptien, Amr Moussa et s'est entretenu avec lui de ce dossier de l'indemnisation. Par ailleurs, le DFAE s'est restructuré et a créé un nouvel état-major de crise (division politique VI) qui soutiendra plus rapidement les ressortissants suisses en difficulté ainsi que leurs familles.<sup>57</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**

DATUM: 01.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Lors des débats qui ont précédé la votation populaire sur les bilatérales, l'**Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)** s'est fortement investie afin de faire entendre la voix des 350'000 Suisses vivant dans l'UE. Bataillant ferme en vue de l'adoption des bilatérales, les représentants de l'OSE venus spécialement à Berne ont mis en exergue les innombrables difficultés administratives dont ils sont victimes, principalement au niveau du marché de l'emploi et de l'obtention d'un permis de travail dans les pays de l'UE.<sup>58</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 20.03.2008  
ELIE BURGOS

En avril, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la loi fédérale sur la **création de bases légales pour l'assistance financière des ressortissants suisses à l'étranger**. Il s'agissait de donner une forme juridique durable à deux ordonnances limitées dans le temps et ayant fait preuve de leur utilité depuis leur entrée en vigueur : l'assistance financière directe et indirecte des Suisses à l'étranger. Les adaptations proposées visaient uniquement à créer la base légale formelle et n'entraînaient pas de modifications sur le plan matériel. La première partie du projet portait sur le soutien financier aux institutions dont les prestations s'adressent en priorité aux Suisses et aux Suissesses de l'étranger, et notamment aux organisations qui aident les ressortissants suisses à l'étranger à maintenir le lien qui les unit à la Suisse et à exercer leurs droits politiques. La seconde partie traite du versement d'avances à des ressortissants suisses qui tombent dans le besoin pendant un séjour temporaire à l'étranger. En tant que premier conseil, le **Conseil national** s'est saisi de ce projet au cours de l'année sous revue. L'entrée en matière n'a pas donné lieu à des oppositions. Une minorité emmenée par Thérèse Meyer-Kaelin (pdc, FR) a plaidé pour le rejet de la proposition de la majorité de la commission qui visait à ne pas mentionner expressément la "Revue Suisse" en tant que bénéficiaire des aides financières de la Confédération dans la loi. Le plénum a suivi la minorité par 86 voix contre 77. Au vote sur l'ensemble, le projet a été adopté par 154 voix contre 13.<sup>59</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**  
DATUM: 24.09.2008  
ELIE BURGOS

Par 91 voix contre 74, le Conseil national a décidé de donner suite, contre l'avis de la commission, à une initiative parlementaire du député genevois Carlo Sommaruga (ps, GE), qui proposait de modifier la Constitution et tous les autres textes législatifs l'exigeant, de telle sorte que les **Suissesses et les Suisses de l'étranger puissent disposer d'une représentation parlementaire**, selon les modalités les plus adaptées aux institutions suisses.<sup>60</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 10.08.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En août, lors de son 87ème congrès à Lucerne, l'Organisation des Suisses de l'étranger a demandé à la Confédération de faire de cette Cinquième Suisse une priorité. Les participants ont estimé que les autorités négligeaient l'importance des 700'000 Suisses vivant à l'étranger. Les thématiques abordées concernaient donc la volonté d'avoir plus de poids en Suisse et la **possibilité de voter par Internet**. D'autre part, ils ont demandé à ce que toutes les affaires leur étant liées soient regroupées au sein d'un seul département.<sup>61</sup>

**PETITION / EINGABE / BESCHWERDE**  
DATUM: 29.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, **l'organisation des Suisses de l'étranger** a demandé l'élaboration d'une loi simplifiant les procédures et regroupant le traitement des affaires les concernant au sein d'un seul département. L'organisation a estimé que cela permettrait d'assurer une meilleure présence dans le débat politique national des 700 000 expatriés. Par ailleurs, elle s'est opposée aux coupes annoncées dans le budget de swissinfo.<sup>62</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 24.04.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, le canton de Berne a signé une convention avec la Confédération et le canton de Genève afin de permettre aux bernois établis en Europe ou dans l'un des pays de l'arrangement de Wassenaar de **voter par voie électronique**. Ils rejoignent ainsi les 3300 Neuchâtelois, 16 800 Genevois et 6000 Bâlois résidant à l'étranger bénéficiant de ce système.<sup>63</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 17.02.2011  
ANITA KÄPPELI

Wie das Eidgenössische Departement für äussere Angelegenheiten (EDA) im Februar bekannt gab, stieg die **Zahl der Auslandschweizer auf beinahe 700 000** an, wobei das Wachstum hauptsächlich auf den gestiegenen Anteil an Doppelbürgern zurückgeführt werden kann. Das bedeutende Gewicht der „fünften Schweiz“ widerspiegelte sich auch in den diversen Vorstössen im Parlament.<sup>64</sup>

**PARLEMENTARISCHE INITIATIVE**DATUM: 17.06.2011  
ANITA KÄPPELI

Der auf die parlamentarische Initiative Meyer-Kaelin (cvp, FR) zurückgehende Gesetzesentwurf über die **politischen Rechte der Auslandschweizer** stand im Februar im Nationalrat zur Debatte. Das Begehren war 2008 eingereicht worden und forderte eine Vereinfachung der Anmeldungserneuerung für im Ausland niedergelassenen Schweizer. So soll eine aktive Ausübung der politischen Rechte zukünftig automatisch zu einem Verbleib im Stimmregister führen; bisher mussten Auslandschweizer ihre Meldung im Stimmregister alle vier Jahre erneuern. Das Geschäft wurde im Nationalrat diskussionslos und einstimmig angenommen. In der Sommersession verabschiedete der Ständerat das Geschäft ebenfalls ohne Gegenstimme.<sup>65</sup>

**MOTION**DATUM: 15.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Auslandschweizer sollen sich zukünftig **für alle Anliegen nur noch an eine für sie zuständige Bundesstelle** wenden müssen. Dies forderte eine Motion Brunschwig Graf (fdp, GE), welche damit die bisherige Praxis kritisierte, wonach verschiedene Stellen in unterschiedlichen Departementen für Angelegenheiten der im Ausland wohnhaften Schweizer zuständig sind. Wo eine solche Zusammenführung nicht möglich sei, solle eine verbesserte Koordination angestrebt werden. Der Bundesrat unterstützte diese Motion, welche von beiden Räten angenommen wurde.<sup>66</sup>

**MOTION**DATUM: 15.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Die Motion Segmüller (cvp, LU), welche der Nationalrat Ende 2009 gutgeheissen hatte, verlangte vom Bundesrat eine bessere **Informationspolitik für Auslandschweizer**. Dazu sollten organisatorische und gegebenenfalls gesetzgeberische Schritte getätigt werden, um die „fünfte Schweiz“ mit breiten politischen Informationen zu versorgen. Der Ständerat votierte im Dezember 2011 ebenfalls für dieses Anliegen.<sup>67</sup>

**POSTULAT**DATUM: 30.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Weitere **Unterstützung für Schweizer im Ausland** forderte ein Postulat Abate (fdp, TI), welches der Nationalrat im September an den Bundesrat überwies. Damit wird die Regierung aufgefordert, einen Bericht über das konsularische Angebot für Auslandschweizer zu erstellen und darin die Wirksamkeit und Effizienz dieser Strukturen, insbesondere hinsichtlich möglicher Krisenfälle darzulegen.<sup>68</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**DATUM: 17.02.2012  
EMILIA PASQUIER

En février, la **statistique des Suisses de l'étranger** a recensé 703'640 citoyens suisses vivant dans un autre pays. Ce nombre représente environ 10% de la population suisse. La progression 2011 (+1,23%) se situe principalement en Asie (+ 4,49%).<sup>69</sup>

**PARLEMENTARISCHE INITIATIVE**DATUM: 24.02.2012  
EMILIA PASQUIER

En début d'année, les commissions des institutions politiques des deux chambres ont donné suite à l'initiative parlementaire Lombardi (pdc, TI) qui réclame la **création d'une loi pour les Suisses de l'étranger**. Les deux commissions ont déploré les dispositions légales actuelles qui sont dispersées dans pas moins de douze lois et ordonnances fédérales. La création d'une base légale uniforme et la mise en place d'une stratégie globale envers les Suisses de l'étranger ont donc été reconnues comme nécessaires par les deux commissions.<sup>70</sup>

**ANDERES**DATUM: 26.03.2012  
EMILIA PASQUIER

Lors de la tenue du **Conseil des Suisses de l'étranger**, les expatriés ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à bénéficier des mêmes conditions que leurs compatriotes restés au pays dans les établissements bancaires. Suite au désaccord fiscal avec les États-Unis, certaines banques refusent de traiter avec ces clients. Cependant, en réponse à une question de Luzi Stamm (udc, AG), le Conseil fédéral avait déjà pris position sur ce dossier déclarant que les banques étaient libres dans leurs pratiques commerciales.<sup>71</sup>

**MOTION**DATUM: 18.09.2013  
EMILIA PASQUIER

La commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-CN) a proposé de permettre aux expatriés d'élire leurs délégués au Conseil des Suisses de l'étranger par **voie électronique**. La chambre basse a soutenu cette proposition par 134 voix contre 31, provenant principalement du groupe libéral-radical, et 3 abstentions. La chambre haute s'est alignée sur cette décision.<sup>72</sup>

**BERICHT**

DATUM: 31.12.2013  
EMILIA PASQUIER

Publiée à la fin du mois de janvier, la **statistique des Suisses de l'étranger** a recensé 732'183 ressortissants helvétiques vivant à l'étranger. Le nombre d'expatriés a augmenté de 2,3% par rapport à 2012. Cette « cinquième suisse » équivaut ainsi à la population résidente du canton de Vaud. Ce sont principalement les pays européens qui accueillent les expatriés helvétiques. En effet, 77,6% d'entre eux résident dans un des quatre grands pays voisins.<sup>73</sup>

**ANDERES**

DATUM: 29.01.2014  
CAROLINE HULLIGER

Le nombre des ressortissants helvétiques à l'étranger ne cesse de croître depuis les dernières années. En effet, la **statistique des Suisses à l'étranger** publiée à la fin du mois de janvier a enregistré 746'885 citoyens suisses vivant à l'étranger. Cela équivaut à une progression de 2% par rapport à l'année précédente, soit 14'726 expatriés de plus qu'en 2013. Les plus fortes hausses ont été recensées en France (+3'112), en Allemagne (+2'045) et aux Etats-Unis (+1'176), ce qui correspond aux mêmes pays que les années précédentes.<sup>74</sup>

**POSTULAT**

DATUM: 08.12.2014  
CAROLINE HULLIGER

Au mois de septembre, le Conseiller aux Etats Graber (pdc, LU) a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral d'analyser la possibilité de créer un **centre de renseignement pour les Suisses de l'étranger** qui fournirait une première information sur ce qu'est un comportement conforme aux règles applicables dans l'Etat hôte **dans le domaine de la fiscalité et des autres questions financières**. Cette mesure représenterait un soutien nécessaire pour les Suisses de l'étranger étant donné que les domaines de la finance et de la fiscalité sont devenus très complexes dans les divers Etats hôtes. En plus de cela, il s'avère de plus en plus difficile d'ouvrir un compte auprès d'une banque suisse lorsqu'on vit à l'étranger. Le postulat demande que la loi sur la poste et les dispositions d'exécution inscrites dans l'ordonnance sur la poste soient modifiées afin que la PostFinance SA offre également aux Suisses de l'étranger la possibilité d'ouvrir et de gérer un compte pour le trafic de paiements.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter ce postulat dans son message du 19 novembre, le Conseil des Etats a adopté la proposition lors de la session d'hiver. Dans son discours, le postulant a souligné que ces mesures seraient pour la Confédération une manière de contribuer à renforcer les liens avec les Suisses de l'étranger, comme cela est inscrit dans l'article 40 de la Constitution.<sup>75</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**

DATUM: 31.12.2015  
CAROLINE HULLIGER

Comme en 2014, le nombre des **Suisses à l'étranger** a encore augmenté. Selon la statistique des étrangers du DFAE, il est passé de 746'885 à 761'930, ce qui représente une hausse d'un peu plus de 2%, soit 15'045 citoyens suisses en plus vivant à l'étranger. La plus forte hausse en nombre absolu a été enregistrée en France (+4'173 personnes) et en Allemagne (+2'103 personnes), tandis que celle en pourcentage a été à nouveau recensée en Asie (+3.5%). Les autres pays qui ont accueilli plus de Suisses par rapport à 2014 sont notamment les Etats-Unis (+1'522 personnes), la Grande-Bretagne (+1'216 personnes), Israël (+744 personnes), l'Autriche (+486 personnes) et la Thaïlande (+420 personnes). Notons que deux tiers des Suisses de l'étranger vivent en Europe, principalement dans les pays limitrophes de la Suisse.<sup>76</sup>

**BERICHT**

DATUM: 08.06.2017  
AMANDO AMMANN

Im April 2014 veröffentlichte der Bundesrat einen **Bericht in Erfüllung des Postulats Graber**, welches Massnahmen zur Vereinfachung von Steuer- und Finanzfragen für Auslandschweizer prüfen liess. In diesem erwähnte er die in den vergangenen Jahren gewachsene Komplexität des internationalen Steuer- und Finanzbereichs und die damit einhergehende Regulierungsdichte. Auslandschweizer sähen sich insbesondere seit der Einführung des AIA vor neue Herausforderungen gestellt. Jedoch seien die bestehenden Organisationsstrukturen und die Kooperation der Fachdienste (EDA, EFD) einer zentralen Anlaufstelle, die ausschliesslich für Steuer- und Finanzfragen zuständig wäre, vorzuziehen.

Des Weiteren sah der Bundesrat keine Notwendigkeit, die PostFinance per Gesetz dazu zu verpflichten, allen Auslandschweizerinnen und Auslandschweizern ihre Dienstleistungen anzubieten. Einerseits gäbe es bereits diverse Zahlungsverkehrsdienstleistungen durch andere Banken, andererseits biete auch die PostFinance ein freiwilliges Angebot an und befinde sich seit Einreichung des Postulats in einem gemeinsamen Dialog mit der ASO. Eine gesetzliche Verpflichtung würde den Spielraum der PostFinance erheblich einschränken und zu erhöhten Rechts- und Reputationsrisiken führen.



Da der Bundesrat das Postulat damit als erfüllt erachtete, beantragte er im Rahmen des Berichts zu den Motionen und Postulaten der gesetzgebenden Räte 2016 die Abschreibung. Dieser Aufforderung kam der Ständerat in der Sommersession 2017 nach.<sup>77</sup>

## Entwicklungspolitik

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.02.1997  
LIONEL EPERON

Lancée officiellement au mois de février par le conseiller fédéral Moritz Leuenberger, la **campagne "La bourse pour la vie"** des oeuvres d'entraide "Action de carême" et "Pain pour le prochain" a eu pour objectif de sensibiliser tout au long de l'année la population suisse à la nécessité de promouvoir un commerce équitable dans le cadre des échanges économiques pratiqués avec les pays du Sud. Préoccupées par les effets de la mondialisation et de la libéralisation sur les pays en développement, les deux associations oecuméniques ont dans ce cadre pu s'appuyer sur certaines expériences concrètes, à l'image de la gamme de produits mis en vente par la Fondation Max-Havelaar.<sup>78</sup>

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.05.1998  
FRANÇOIS HUGUENET

Une Conférence Nord-Sud pour le **développement durable** s'est tenue au Palais fédéral à Berne. Organisée par une communauté de travail réunissant des ONG helvétiques, elle a permis de discuter de la solidarité de la Suisse avec les pays en voie de développement pour le début du prochain millénaire. Paru à cette occasion, un **sondage** a permis de faire le point sur différents sujets d'actualité concernant l'aide suisse. Une majorité des personnes interrogées (64,8%) estimait que l'aide suisse au développement devait rester à son niveau actuel ou augmenter (24%) et que la solidarité de la Suisse envers les populations défavorisées dans les pays en voie de développement était suffisante (56,1%).<sup>79</sup>

### POSTULAT

DATUM: 08.03.2017  
AMANDO AMMANN

Nationalrat Béglé (cvp, VD) gab dem Bundesrat im September 2016 mit seinem Postulat **«Mehr Unterstützung für die Ausbildung in Flüchtlingslagern»** den Auftrag zu prüfen, wie sich Berufsbildungsprogramme und universitäre Bildungsangebote in Flüchtlingslager besser unterstützen liessen. Die Förderung höherer Bildung für Flüchtlinge gehöre seit 2012 zu den wichtigsten Zielen des UNHCR und Projekte wie das Dafi-Programm (Deutsche Akademische Flüchtlingsinitiative Albert Einstein) ermöglichten bereits über 2240 Flüchtlingen den Zugang zu höherer Bildung in 41 Empfangsländern. Auch die NGO Swiss International Humanitarian Organization habe, unter anderem in Kooperation mit der ETHL, in Burundi eine Universität in einem Flüchtlingslager gegründet, so Béglé.

Der Bundesrat anerkannte die grosse Bedeutung von (Berufs-)Bildung für Menschen auf der Flucht und verwies auf die Botschaft über die IZA 2017-2020, wonach die Mittel für die Grundschul- und Berufsbildung um 50 Prozent erhöht werden sollen. Bisher habe sich die Schweiz vor allem in diesem Bildungsbereich engagiert, doch man werde prüfen wie diese Bemühungen im Rahmen der Botschaft zur IZA auch in Bezug auf höhere Bildung verstärkt werden könnten. Der Bundesrat beantragte daher die Annahme des Postulats.

In der Frühlingssession 2017 diskutierte der Nationalrat das Postulat, weil Andreas Glarner (svp, AG) dieses bekämpfte und forderte, dass man sich zuerst um die elementarsten Bedürfnisse kümmern müsse, bevor man in die Ausbildung investiere. Der anwesende Bundesrat Didier Burkhalter zeigte sich etwas verärgert über das Votum Glarner und bat diesen darum, «nicht alles zu vermischen». Das Postulat schlage eine Verknüpfung von humanitärer Nothilfe und Entwicklung vor. Gerade bei Langzeitflüchtlingen gehe es über reine Nothilfe hinaus. Zudem sei Bildung ein Mittel zur Minderung der Gefahr terroristischer Rekrutierung. Der Nationalrat folgte der Empfehlung des Bundesrats und nahm das Postulat mit 126 zu 65 Stimmen an. Dagegen stimmten ausschliesslich die Fraktionskolleginnen und -kollegen von Andreas Glarner.<sup>80</sup>

1) Presse du 8.-10.1.91.

2) Presse du 7.10.89; Suisse, 18.10.89; LM, 19.10.89.; Rapp.gest.,1989, p.36; Suisse, 23.1. et 24.1.89; JdG, 7.2.89.; 24 Heures, 7.10.89; L'Hebdo, 9.11. et 21.12.89.

3) Presse des 9.- 15.8.90.; Rapp.gest., 1990, p.48

4) Suisse, 10.8.90; Presse du 11.8.90 et 16.8.90.

5) Presse des 7.- 9.10.90 et 12.10. et 15.10.90.

6) JdG, 22.2.91; LM, 22.2.91; presse du 29.3. et 19.8.91.

7) Presse du 26.2.91; Suisse, 5.3.91.

8) Presse des 3.4. et 1.5.92.

- 9) BO CE, 1992, p.417ss.; BO CN, 1992, p.1149ss.; FF, II, 1992, p.621ss.
- 10) JdG, 19.6.93; NQ, 22.6.93; NZZ, 6.7.93; TA, 26.8.93; presse des 31.8, 1.9 et 2.9.93.; La Suisse et le monde, 1993, no 3, p. 10 ss.
- 11) BO CE, 1993, p. 686 s.; BO CN, 1993, p. 2206 s.; FF, 1993, p. 1141 ss.; FF, 1993, p. 611; NZZ, 23.12.93.
- 12) Presse du 20.3.93; NZZ, 10.4.93; JdG, 7.8.93; BaZ, 23.12.93 (interview de C. Sommaruga).
- 13) BO CE, 1994, p. 1272 s.; BO CN, 1994, p. 2471 s.
- 14) BO CE, 1995, p. 1103 ss.; presse des 7.9, 15.11 et 6.12.95.
- 15) BO CN, 1996, p. 45 ss.
- 16) Presse du 29.4.96; Lib., 24.6.96; NZZ, 30.4.96; NQ, 25.6.96.
- 17) FF, 1997, II, p. 329 ss.
- 18) BO CE, 1997, p. 1023; BO CE, 1997, p. 717 ss.; BO CN, 1997, p. 899 ss; FF, 1997, IV, p. 746.
- 19) BO CE, 1997, p. 1032 s.; BO CN, 1997, p. 1654 ss.; FF, 1997, IV, p. 55 ss.
- 20) LT, 2.4.98.
- 21) LT, 30.5.98.
- 22) JdG, 27.2.98 (Cotti); LT, 2.4.98 (restructuration et droits de la personne) et NZZ 5.5.98 (restructuration); LT, 22.6.98 (Fondation); TG, 28.8.98 (Kellenberger).
- 23) Presse du 12.8 et 13.8 (50ème) et 22.12.99 (Kellenberger).
- 24) LT, 3.11.01; LT, 9.5.01
- 25) FF, 2008, p. 7211 ss.; BO CN, 2008, p. 1623 ss.
- 26) BO CE, 2009, p. 2 ss.
- 27) Presse vom 20.10.11.
- 28) LT, 26.6.12.
- 29) Communiqué du DFAE du 15.3.13.
- 30) LT, 20.4.09.
- 31) LT, 23.4 et 13.7.09.
- 32) Communiqué du DFAE du 15.3.12; LM, 16.3.12; LT, 26.7.12.
- 33) BO CN, 2018, p. 920 ss.; FF, 2018, p. 1109 ss.
- 34) BO CE, 2018, p. 674 ss.
- 35) FF, 2006, p. 1889 ss.; BO CN, 2006, p. 270 ss. et 517; BO CE, 2006, p. 196 s. et 303.
- 36) LT et TA, 23.6.06.
- 37) FF, III, 1990, p.429ss.; presse du 16.8.90; NZZ, 18.8.90.
- 38) BO CE, 1991, p.195s.; BO CN, 1991, p.331ss.; Dém., 16.11.91.; FF, I, 1991, p.1260ss.
- 39) 24 Heures, 26.6.92; NZZ, 22.12.92; BaZ, 16.7.92 et TA, 15.8.92 (PDC et UDC); L'Hebdo, 25.6.92.
- 40) Presse du 18.7.92.; Rapp. gest., 1992, p.29
- 41) Presse du 24.8.92.
- 42) NZZ, 7.8 et 10.8.93.
- 43) NZZ, 19.8.94.; Rapp. gest. 1994, p. 18 s.
- 44) Presse des 10.10 et 22.11.94; NQ, 10.11.94.
- 45) Presse des 20.1, 7.2 et 21.4.95.
- 46) AT, 25.7.95; TA, 19.10.95; presse du 27.10.95; NZZ, 9.11.95.
- 47) BO CN, 1995, p. 2702 s.
- 48) Presse du 24.8.96.
- 49) NQ, 14.6.96; presse du 22.10.96.
- 50) JdG, 23.8, 26.8 et 29.8.97; TA, 25.8.97; NZZ, 10.10.97.
- 51) Presse des 18.-21.11.97; NZZ, 29.11.97.
- 52) BaZ, 22.8.98.
- 53) LT, 25.5 (rapport) et 24.12.98 (Cotti).
- 54) QJ, 30.12.98.
- 55) 24h, 23.2.99; LT, 19.3 et 16.10.99.
- 56) 24h, 27.7.99; AZ, 20.10.99 (candidatures); NZZ, 5.11.99 (participation); presse du 9.8.99 (congrès).
- 57) NZZ, 6.4.99; TG, 17.6.99 (restructuration); 24h, 6.7.99 (rapport); LT, 20.11.99 (OSCE); NF, 11.12.99 (fonds).
- 58) Lib., 29.3.00
- 59) FF, 2008, p. 3165 ss.; BO CN, 2008, p. 1945 ss.
- 60) BO CN, 2008, p. 1300 ss.
- 61) LT, 8.8.09; NZZ, 10.8.09.
- 62) LT, 27.3.10; 24h, 29.3.10.
- 63) QJ, 24.4.10.
- 64) Medienmitteilung EDA, 17.2.11; NZZ, 24.2.11.
- 65) AB NR, 2011, S. 90 ff. und 1287; AB SR, 2011, S. 363 ff. und 706; BBl, 2011, S. 4839 ff., NZZ, 1.6.11.
- 66) AB NR, 2011, S. 1263; AB SR, 2011, S. 819 ff.
- 67) AB NR, 2011, S. 816.
- 68) AB NR, 2011, S. 1844.
- 69) Communiqué du DFAE du 17.2.12.
- 70) Communiqué de presse de la CIP CE du 13.1.12; Communiqué de presse de la CIP-CN du 24.2.12.
- 71) TG, 26.3.12.
- 72) Mo, 13.3.00; BO CN, 2013, p. 718ss.; BO CE, 2013, p. 805s.
- 73) Communiqué du DFAE du 23.1.14.
- 74) 2014-Auslandschweizerstatistik\_DE.pdf; Communiqué de presse du DFAE du 29.01.2015
- 75) BO CE 2014, p. 1210 s
- 76) Communiqué du DFAE du 25.01.2016; NZZ, 2.2.15
- 77) BBl, 2017, S. 2894; Bericht des Bundesrats vom 20.4.16
- 78) NZZ, 13.2.97; presse des 14.2 et 17.2.97.
- 79) LT, 25.5.98.
- 80) AB NR, 2017, S. 262; Po, 16.3887